



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1251

Lyon 2e - Mise à disposition par la société Lyon Parc Auto de divers locaux au sein du parking Saint Antoine au profit de la Ville de Lyon - EI 02 265

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1251 - LYON 2E - MISE A DISPOSITION PAR LA SOCIETE LYON
PARC AUTO DE DIVERS LOCAUX AU SEIN DU PARKING
SAINT ANTOINE AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON - EI
02 265 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par convention de délégation de service public en date du 24 novembre 2011, la Métropole de Lyon a confié à la société Lyon Parc Auto (LPA) la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement dénommé « Saint-Antoine » situé 36-37 quai Saint-Antoine à Lyon 2^{ème}.

Au sein de ce parc a été prévue, à la demande de la Ville, la création de locaux bruts pour les besoins des services dont la surface totale est de 158,60 m².

Il s'agit de trois locaux, avec une entrée commune :

- un local d'une surface de 137,20 m² destiné à accueillir des sanitaires publics dont l'accès se fera directement sur les futures berges de Saône réaménagées, ainsi qu'un local courant faible pour la vidéo surveillance ;
- un local d'une surface de 16,60 m² destiné à l'installation d'équipements nécessaires à l'éclairage urbain ;
- un local d'une surface de 4,80 m² destiné à l'installation des différents compteurs ENEDIS nécessaires au fonctionnement des lieux.

La mise à disposition de ces locaux est formalisée par une convention conclue entre la société LPA et la Ville de Lyon à compter de sa signature par les deux parties, et se terminera au terme de la délégation de service public dont LPA est titulaire, soit le 30 novembre 2046. Elle pourra être résiliée par la Ville à tout moment sous réserve d'un préavis de trois mois.

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, la Ville de Lyon prenant à sa charge l'intégralité des aménagements des locaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition à titre gratuit, des locaux situés au sein du parc de stationnement Saint-Antoine à Lyon 2^{ème} au profit de la Ville de Lyon est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention aux conditions sus-rapportées et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET